

**FO SUI-FDSU SNE-FSU CGT UNSA**  
*Intersyndicale, Interministérielle*  
**DRIRE et DIREN**

*Le 15 janvier 2007*

**LA MASCARADE CONTINUE**

**Entre**

**Une Administration qui ignore les personnels et pratique la désinformation en prétendant faire de la concertation**

**Et**

**Une minorité représentée par une seule organisation syndicale qui n'obtient rien et dont l'attitude est néfaste à nos actions de défense de nos missions et à l'avenir du personnel des DRIRE et des DIREN.**

\*\*\*\*\*

**Cette Administration tente de contrer les actions des personnels en laissant croire à une concertation. Elle publie sur les sites Intranet un simple projet de compte-rendu d'une réunion avec une seule organisation syndicale qui joue les alibis. Cette organisation syndicale qui ne représente que 10% des personnels en DRIRE comme en DIREN n'a pas le droit de négocier au nom de l'ensemble des agents contre la volonté de toutes les autres organisations syndicales.**

*Effort inutile de notre Administration puisque nous vous transmettons ci-joint ce compte-rendu pour que vous puissiez juger par vous-même :*

- de la teneur surprenante des propos tenus dans ces réunions entre l'administration et cette organisation syndicale*

- *de l'absence totale d'avancées et de propositions concrètes sur la défense des missions et la situation des personnels (on verra peut-être plus tard...)*
- *du niveau de pilotage décisionnel de ces réunions qui sont passées au niveau du Secrétariat Général des DRIRE et de la SDRH du MEDD et qui pour les prochaines réunions se dégraderont encore plus au niveau Secrétariat Général adjoint des DRIRE et du Chef de bureau des DIREN.*

\*\*\*\*\*

**L'intersyndicale condamne l'attitude de l'Administration qui ignore totalement les revendications des personnels.**

**L'intersyndicale déplore qu'une organisation syndicale minoritaire se fourvoie en jouant l'alibi de l'Administration et en permettant à cette dernière d'avancer, pour peut-être permettre d'imposer rapidement une fusion des DRIRE et des DIREN, sans aucune obligation de négocier sur la garantie de nos missions et sur l'avenir de la situation des personnels.**

**L'intersyndicale interministérielle maintient ses actions avec comme préalable la défense des missions et des personnels des DRIRE et des DIREN et cela auprès des plus hauts niveaux décisionnels de nos Ministères.**

**La journée du 11 janvier 2007 et la pétition sont un véritable succès de la part des personnels qui ultra-majoritairement approuvent et soutiennent les actions de l'intersyndicale.**

**L'intersyndicale exige le retrait du projet de décret et un moratoire.**

**PJ: **Projet de compte-rendu de la réunion alibi du 21 décembre 2006****

## Fusion DRIRE-DIREN Réunion de travail du 21 décembre 2006 Compte-rendu

### Participants :

Administration :

DARQSI  
M. VALLET, SG DRIRE  
Mlle LE DU, SG DRIRE

DGA  
Mme SETTIMO, DGA  
M. DURIEUX, DGA  
Mme LOUISE-ADELE, DGA  
M. LE SAUZE, DGA

Organisations syndicales :

M. MOSIO, CFDT  
M. AMBOISE, CFDT

Alain VALLET ouvre la réunion en excusant Nathalie HOMOBONO et Emmanuel REBEILLE-BORGELLA pour leur absence due à une réunion interministérielle.

Il note l'absence des organisations syndicales FO, CGT, UNSA, SUI-FDSU et SNE-FSU, invitées à cette réunion, et remercie la CFDT pour sa participation à cette réunion et sa volonté de concertation.

La CFDT souligne sa représentativité au sein des 10 directions prochainement fusionnées, en précisant que le pourcentage du nombre de voix obtenues aux dernières élections des CTP locaux la place au 2<sup>ème</sup> rang des organisations syndicales.

Alain VALLET rappelle l'ordre du jour de la présente réunion de travail :

- 1) Concertation avec les organisations syndicales - Méthode de travail
- 2) Orientations de principe pour la gestion des personnels
- 3) Etat des lieux :
  - les missions, métiers, activités et corps représentés dans les deux réseaux ;
  - le cadre de travail (hygiène et sécurité, action sociale, A.R.T.T.) ;
  - les instances de concertation sociale.
- 4) Calendrier et thèmes de travail.

Il s'agit de définir ensemble une méthode et un cadre de travail afin que l'administration et les organisations syndicales puissent approfondir de manière concertée et concrète certaines des problématiques posées par la fusion. Alain Vallet s'assure que les participants disposent bien des documents de référence diffusés par l'administration le 22 novembre.

### I - Concertation avec les organisations syndicales - Méthode de travail :

Hélène LE DU présente le document 8, qui propose une méthode et des thèmes de travail, à savoir : la mobilité, les instances de concertation sociale, l'hygiène et la sécurité, l'action sociale, l'ARTT et les mesures d'accompagnement. L'objet de la concertation est de définir un cadrage national sur ces sujets qui servira de référence aux déclinaisons régionales.

L'administration a d'ores et déjà réalisé différents états des lieux sur plusieurs de ces thèmes, qu'elle a diffusés et mis en ligne sur les intranets afin de les faire connaître et de les partager.

Les participants s'accordent sur l'intérêt d'approfondir certains des thèmes mentionnés ci-avant au sein de groupes de travail techniques sur des sujets précis. Après échange et prise en compte des propositions de la CFDT, la création de trois groupes de travail est retenue, sur les thèmes suivants :

- 1) Conditions de travail : ARTT, action sociale, hygiène et sécurité
- 2) Mobilité et accompagnement des agents vers de nouveaux métiers (dont formation)
- 3) Instances de concertation sociale

Au point 4 de l'ordre du jour seront déterminées les premières dates de réunion de ces groupes.

La CFDT propose, pour chacun des sujets, de retenir le dispositif ministériel avantageant le plus les agents. Thierry Durieux indique qu'il convient d'abord de définir une méthode de travail, en gardant en mémoire que chaque ministère peut avoir sa position propre et que, s'agissant des agents travaillant pour le MEDD, il peut y avoir autant de positions que de ministères de provenance des agents (équipement, agriculture, industrie et écologie).

En complément, Albert AMBOISE indique qu'il souhaiterait disposer des éléments budgétaires concernant les DRIRE et les DIREN tels que présentés dans les projets annuels de performance (PAP), ce qui peut constituer une référence pour l'attribution des moyens en personnel des services. L'administration veillera à les faire parvenir à la CFDT.

## II - Orientations de principe pour la gestion des personnels :

Le deuxième point de l'ordre du jour donne lieu à une présentation par Thierry DURIEUX du document 1 du dossier, à savoir la « note sur les orientations de principe pour la gestion des personnels ». Il s'agit d'un projet de cadre national, s'appuyant sur des engagements du MINEFI et du MEDD relatifs à certains principes d'organisation pour la nouvelle direction, à des garanties pour les agents et à des mesures d'accompagnement. Il est notamment rappelé que :

- les nouvelles directions relèveront des 2 ministères ;
- l'ensemble des missions doit continuer à être assuré ;
- les nouveaux services s'inscrivent aux niveaux régional et territorial ;
- il ne doit pas y avoir une simple juxtaposition des missions mais une recherche de mise en synergie dans l'organisation de la nouvelle direction ;
- les nouvelles directions s'appuieront sur des projets de service élaborés en région et examinés par les administrations centrales en comité de pilotage ;
- chacun des agents doit être assuré du maintien de sa rémunération.

La CFDT fait part de ses remarques sur ce document.

Tout d'abord, il lui semble important que soit rappelé un engagement déjà pris par Mme Olin de réaliser la fusion à emploi constant. Alain Vallet indique que sur le fond, il s'agit bien de redéployer les ETP libérés du fait des synergies, vers les activités en déficit. Pour 2007, les moyens en personnel des nouvelles directions sont d'ailleurs ceux actés en dialogue de gestion fin 2006 pour la DRIRE et la DIREN.

Alain VALLET est donc d'accord sur le principe de compléter le document, tout en soulignant que la bonne formulation ne peut pas être « à emploi constant ». En effet, la fonction publique d'Etat dans son ensemble est concernée par une réduction globale du nombre d'emplois budgétaires, à laquelle les réseaux des DRIRE et des DIREN sont bien entendu également soumis. Thierry DURIEUX complète en indiquant que les 2 ministères ne sont pas forcément maîtres en matière d'évolution à venir des effectifs. Il propose en outre d'éviter dans la rédaction de laisser croire qu'il y aura un traitement différencié des régions qui fusionnent par rapport aux autres régions. L'engagement pourrait par contre consister à ce que les directions fusionnées reçoivent un traitement équivalent à celui des directions non fusionnées.

Didier MOSIO en convient, tout en expliquant que des écrits clairs sont nécessaires pour que la fusion ne soit pas rendue à tort responsable de réduction d'effectifs qui ne lui incombent pas. Il est décidé que l'administration fera une proposition de rédaction complémentaire sur ce point.

La CFDT s'interroge également sur la notion de gestion par corps mentionnée au II du document. Alain VALLET précise que le souci de l'administration est de gérer de manière cohérente tous les agents appartenant à un même corps et de maintenir les équilibres globaux des corps représentés en DIREN et en DRIRE avant la fusion. La CFDT signale qu'un ciblage fort de certains postes sur un corps donné reviendrait à interdire certains postes à certains agents.

Albert AMBOISE évoque par ailleurs la question des passerelles entre corps et les possibilités de détachement des agents vers des corps d'accueil. Alain VALLET explique que l'intention de l'administration n'est pas de procéder à des détachements qui constitueraient des « appels d'air » désorganisant la gestion actuelle des agents relevant de plusieurs ministères d'origine. La note mentionne d'ailleurs le souci de préserver les équilibres globaux pour ne pas induire de rupture de gestion. Il précise que le cas des techniciens de l'équipement est spécifique et n'est pas reproductible. La question du différentiel indemnitaire doit être réglée autrement.

Marie-Christine SETTIMO souligne que les agents du MEDD sont en position normale d'activité dans les DIREN et n'ont pas à être détachés. Elle rappelle également qu'au sein de la DGA du MEDD existe déjà un bureau chargé des relations avec les ministères partenaires du MEDD (santé, équipement, agriculture) de façon à garantir une cohérence de gestion pour les agents en DIREN relevant des corps gérés par ces ministères.

Albert AMBOISE aborde les problèmes liés à la mobilité : comment les postes seront-ils publiés ? à quels corps seront-ils proposés ? Alain VALLET répond qu'il s'agit d'une question difficile, que l'administration n'entend pas traiter seule mais avec les organisations syndicales. Les ministères en charge de l'équipement et de l'agriculture l'étudient également dans le cadre de la fusion DDE-DDAF, sans qu'une solution simple ne se soit dégagée de manière évidente. Alain VALLET propose donc que ce sujet complexe soit traité dans le cadre du groupe de travail décidé en début de réunion sur cette thématique.

S'agissant de la mobilité, M. AMBOISE évoque le cas des fonctions transversales (SG) qui ne pourront être bicéphales, et s'interroge sur les cas où le détenteur d'un des deux postes est non-titulaire. Alain VALLET et Thierry DURIEUX confirment que les garanties et principes évoqués dans la note s'appliquent également aux personnels contractuels. L'administration sera particulièrement vigilante dans ce cas –et encore plus sur le dernier point- et accompagnera les démarches des agents qui souhaiteraient rester dans une fonction de même type ou dans une même région géographique.

Sur la question des rémunérations, la CFDT exprime sa revendication de principe d' « une même rémunération pour un même emploi ». Il lui semble important que l'administration témoigne d'une véritable volonté d'aboutir à terme en ce sens. La CFDT reconnaît que le sujet est complexe mais souhaite qu'il soit abordé sans tabou en projetant que la fusion, génératrice d'économies, contribue à gommer les disparités observées. Elle souhaite connaître les ambitions en la matière de l'administration (quel ciblage dans le PLF ?). Elle rappelle que l'attente des personnels est forte sur ce sujet.

Alain VALLET rappelle qu'aujourd'hui, les cas où ce principe n'est pas respecté sont nombreux. Le principe de base de la fonction publique est en effet celui d'une gestion par corps. De ce fait, cette problématique dépasse largement la fusion DRIRE-DIREN et renvoie à des réflexions avec le Budget et la Fonction publique. Thierry DURIEUX complète en indiquant que dans le cadre d'une fusion limitée à quelques régions, il faut aussi veiller à ne pas rémunérer différemment deux agents exerçant le même métier dans des régions différentes. Alain VALLET rappelle la multiplicité des partenaires sur ce sujet difficile dont les impacts, notamment budgétaires mais pas seulement, sont importants et qui doit être posé –au-delà des deux ministères- de manière plus large pour trouver une solution de long terme.

Albert AMBOISE évoque les dispositifs d'action sociale dont l'harmonisation est complexe entre le modèle régional des DIREN et celui départemental des DRIRE : aucun agent ne doit être pénalisé. Un alignement des prestations sur les prestations du MINEFI pour les agents ex-DIREN lui semblerait a priori plus avantageux pour ceux-ci. Hélène LE DU explique que les travaux menés sur ces aspects montrent que le sujet n'est pas si simple, notamment parce que les agents en DIREN ont accès aux prestations sociales de leur ministère d'origine. Ce sujet doit donc être traité à quatre ministères : MEDD, MINEFI, Equipement, Agriculture. Thierry DURIEUX rappelle en outre que les agents du MEDD sont attachés à certains aspects du système MEDD actuel et ne sont pas enclins à adhérer à la totalité des conditions mises en œuvre au sein du MINEFI.

Ce sujet mérite donc lui aussi d'être abordé plus précisément dans le groupe de travail dédié à ce thème.

### III – Analyse de l'état des lieux :

Afin de gagner du temps, Hélène LE DU demande à la CFDT si certains documents produits conjointement par la DARQSI et la DGA méritent plus particulièrement d'être commentés.

Didier MOSIO salue tout d'abord la qualité des documents qui ont été produits et également l'initiative prise de les diffuser aux agents via l'intranet des deux ministères. Chacun a ainsi accès facilement à de nombreux comparatifs éclairants sur l'existant. Il considère que l'état des lieux réclamé par l'ensemble des représentants des personnels a ainsi été réalisé. La CFDT apprécie tout particulièrement la transparence avec laquelle ont été diffusées les données relatives aux rémunérations.

Albert AMBOISE revient sur la question « détachement/intégration » : il lui semble que cette question doit au moins être étudiée pour les personnels de catégorie C administratifs. Thierry DURIEUX rappelle les raisons qui rendent le sujet de l'intégration dans un seul corps d'accueil difficile (distorsion entre région tant que la fusion n'est pas généralisée, mise en difficulté des ministères gestionnaires des corps d'origine, question relevant de la fonction publique). Marie-Christine SETTIMO souligne que les agents des DIREN trouvent intérêt à la diversité de services et de métiers offerte par les réseaux Equipement et Agriculture.

Concernant l'ARTT, Albert AMBOISE propose que le groupe de travail se penche aussi sur la question des récupérations dont les modalités sont différentes en DRIRE et en DIREN. Alain VALLET précise que le groupe de travail doit avoir pour ambition de bâtir un cadre national général, qui laissera aux régions la possibilité d'adapter le détail des dispositions aux spécificités locales.

### IV - Calendrier et thèmes de travail :

Une réunion se tiendra le 18 janvier à 9h30 à Ségur sur le thème « Conditions de travail », en commençant par traiter les sujets suivants : ARTT, restauration, action sociale en local.

Une réunion se tiendra le 23 janvier à 9h30 à Bercy sur le thème de la « Concertation sociale » et abordera en premier la question des CTP locaux.

Une réunion se tiendra le 26 janvier à 9h30 à Ségur sur le thème de la « mobilité ». Ce sujet sera examiné à la fois à la création de la nouvelle direction et en régime permanent.

Les organisations syndicales absentes à la présente réunion seront invitées et les prochaines dates de réunion des groupes seront définies en séance.